



LE COMPTE-RENDU N°12

Bulletin d'informations de la municipalité de Retournac

Spécial Inondations

En ces temps d'inondations, notre première pensée va vers les sinistrés, les personnes évacuées.

Au nom du conseil municipal nous leur exprimons toute notre solidarité dans ce moment difficile.

Avec les sapeurs-pompiers, la Croix-Rouge, le personnel municipal nous avons fait de notre mieux afin de leur apporter une aide. Nous remercions les sauveteurs, nos agents et tous ceux qui ont proposé un concours spontané. La sécurité des personnes et la gestion des urgences nécessitent parfois des décisions difficiles.

Depuis lundi 3 novembre, un registre est mis en place en mairie afin de recueillir, consigner vos déclarations sur ces inondations.

Le Sous-Préfet s'est rendu sur place dès dimanche, nous sommes intervenus auprès de lui pour demander le concours des forces publiques. Lundi 3, Laurent WAUQUIEZ Secrétaire d'Etat, accompagné du Préfet ont pu mesurer sur le terrain l'ampleur des dégâts, le désarroi des sinistrés, nous comptons sur leur aide.

Sur le site internet de la mairie (ville-retournac.fr) et sur celui de Pierre ASTOR (pierre.astor.fr), vous trouverez des photos de la crue. Elles ne reflètent qu'imparfaitement les sinistres.

Nous regrettons qu'un quotidien régional résume

ces événements en : une voiture au ruisseau, puis « le pire a été évité ». -> *La mauvaise perception de la situation réelle de la commune par l'extérieur, les difficultés rencontrées pour une prise en considération de nos demandes d'aides à Retournac privée de cette tribune, prennent leur source dans le boycott opéré par ce média et dont nous sommes tous victimes. Il est à se demander s'il ne mériterait pas un semblable traitement.*

Nous vous communiquons les modalités de demandes d'indemnisation qui nous sont parvenues à ce jour.

Notre souci primordial est aujourd'hui de panser les plaies ouvertes par ces terribles crues et inondations. Les dégâts apparaissent considérables, tant pour les particuliers que pour la commune (voirie et installations municipales). Les travaux de remise en état de fonctionnement auront un coût certain.

Nous saisissons les services de l'Etat en vue d'une reconnaissance comme catastrophe naturelle, et solliciterons la région, le département pour des aides et des subventions. **Malgré les difficultés budgétaires, le conseil général se devra d'accompagner les collectivités locales. Le président du conseil général m'a demandé de faire l'état des dégâts des biens communaux non couverts par les assurances pour le 15 novembre.**



Nous assurons la population de notre détermination et de notre dévouement.

Pierre ASTOR
Conseiller général
Maire
et la municipalité
de Retournac

Prochain conseil municipal : jeudi 20 novembre 2008 à 20h30



Les intempéries qui ont touché le département du 1er au 3 novembre 2008 ont occasionné d'importants dégâts aux biens publics et privés.

Le régime d'indemnisation qui s'applique pour les particuliers

L'indemnisation par le fonds de prévention des risques naturels majeurs relève de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Cette procédure ne concerne que les inondations ou les coulées de boue et n'intervient que si les biens sont couverts par un contrat d'assurance.

Les particuliers qui ont subi des dégâts doivent déclarer, sans délai, les sinistres subis auprès de leur assureur et prendre simultanément contact avec la mairie afin de se faire connaître. En effet, il est important de disposer de la liste précise des particuliers qui ont subi des dégâts, de manière à pouvoir les informer dès la publication de l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Ils auront en effet, à compter de ce moment, dix jours pour prendre à nouveau contact avec leur assurance.

Il appartient donc à la mairie de les recenser et d'adresser au service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC), l'imprimé CERFA n° 13669.01 de «demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle».

La reconnaissance en état de catastrophe naturelle sera prononcée par arrêté ministériel après avis de la commission interministérielle qui se réunira prochainement à un rythme mensuel. Afin de pouvoir soumettre un maximum de dossiers soit à la commission du 20 novembre 2008, soit à celle du 18 décembre 2008, il est indispensable de disposer des demandes de déclaration dans les plus brefs délais.



Seuls les particuliers ou les mairies qui ont conclu un contrat d'assurance peuvent bénéficier de cette garantie. D'autre part les dégâts dus à la grêle, au vent et aux infiltrations d'eau par le toit ne sont pas considérés comme relevant des catastrophes naturelles et ne donneront pas lieu à indemnisation.

Ce régime d'indemnisation s'applique également aux communes pour leurs biens privés et qui sont assurés.

Brèves informations :

Halloween : Une soixantaine d'enfants accompagnés de leurs parents étaient au rendez-vous d'Halloween. Malgré la pluie, les enfants et parents arrivés à la filature chargés de bonbons partagés tout au long de la fin d'après-midi étaient ravis.



Jeu d'Halloween, les gagnants : Léna et Loris GRANOUILLET, Maylis et Thomas MANET, Naella et Elona PIARD, Nathan, Tristan et Elisa BERARD aux différents jeux ; Elona PIARD grande gagnante participait aux 4 jeux. Tous les enfants participants gagnent un lot: un tee-shirt. On peut le retirer au local du service animation au-dessus de l'office de Tourisme.

Retournac d'une « guerre à l'autre » : Exposition de photos chez tous les commerçants de Retournac, n'hésitez pas à franchir les portes, vous serez bien accueilli.

La vitrine de l'office de tourisme place Boncompain présente entre autres des objets d'arts « Artisanat de tranchées ». A la mairie, quelques objets de la guerre de 14 et « Eddy » notre veilleur en costume de la guerre de 45.

Rendez-vous le 11 novembre 2008 à 10h50 devant la mairie pour le défilé avec l'harmonie et honorer les morts de Retournac.

La musique à Retournac

Les cours démarrent cette semaine.

Formation musicale enfants : le vendredi de 19h30 à 20h30 1er étage de la filature

Formation musicale adultes : le mercredi de 19h00 à 20h00 salle d'Ordi Web

Piano synthétiseur : cours le mercredi matin, déjà 6 élèves inscrits,

Trompette le vendredi soir,

Percussion batterie le samedi en fin d'après-midi,



La guitare, l'accordéon n'ont pas un jour fixe mais en fonction de votre disponibilité.

Les ateliers de musique sont ouverts aux enfants comme aux adultes. Pour plus de renseignements : service animation au 04 71 58 43 92 ou par mail animation@ville-retournac.fr

Sur notre commune, l'harmonie « les cariocas » souhaite agrandir ses troupes, prenez contact avec elle, répétitions le vendredi à 20h30, ou le samedi à 18h30 à la filature.

Naissance de la CAPR :

Comme suite à la création de la CAPR : association des Commerçants, Artisans, Prestataires de service Retournacois (CAPR), ceux qui souhaitent participer au grand jeu commercial des fêtes de fin d'année doivent contacter le service animation 04 71 58 43 92 ou par mail animation@ville-retournac.fr avant le 13 novembre 2008.

Dernière nouvelle :

Un permis de construire est arrivé au nom du Père Noël, doit-on l'accepter ? Il entend construire en plein centre de Retournac

-> demandez à vos enfants ou vos petits-enfants s'il faut l'autoriser ou non...





Agenda

- **mardi 11 novembre :**
commémoration du 11 novembre 1918
- **samedi 15 novembre 9h filature :**
réunion du calendrier des fêtes
- **samedi 15 novembre 17h filature :**
Assemblée générale de la FNACA
- **samedi 15 novembre salle des fêtes de Solignac :**
bal folklorique des parents d'élèves de Charrées
- **dimanche 16 novembre 10h30 espace scénique :**
assemblée générale de l'Amicale laïque
- **jeudi 20 novembre 20h30 mairie :**
conseil municipal de Retournac
- **vendredi 21 novembre 20h filature :**
loto parents élèves école publique
groupe Jean Saby
- **vendredi 21 novembre 20h30 :**
Ciel Ecran 18ème festival du Rire avec Yann Lambiel, Stéphane Guillon, Annie Cordy, Michaël Gregorio,...
- **samedi 22 novembre bébés en fête à Retournac et Yssingeaux** afin de saluer les naissances de l'années (plus de 30 bébés !)
- **samedi 29 novembre filature :** assemblée générale AVCL (association Vousse Cottier Le Liard)

Retournac sur la radio : avec FM 43

du lundi au samedi, 3 fois par jour
à 7h40, 10h40, 15h40 sur 102Mhz
vous disposez des nouvelles de Retournac !

Prochain conseil municipal : jeudi 20 novembre 2008 à 20h30 - TOUT CITOYEN PEUT Y ASSISTER.

Mairie de Retournac - 43130 RETOURNAC - tel 04 71 59 41 00 – site internet : <http://www.ville-retournac.fr>
le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous
mairie ouverte du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h, samedi 9h 11h